

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **CGA Nord-Ouest**, domicilié(e) 4 rue Georges Charpak - 76130 Mt St Aignan, représenté(e) par Jean-Pierre CORLAIX, Président, désigné ci-après "l'Organisateur". Le règlement du présent jeu-concours est déposé en l'étude de la SCP Marc-Aurèle CARUCCI Georges GOLLIOT Eric BOWN Philippe OLLAGNIER Karinne MADELAIN Hélène MORIN, sise 9-11 rue Jeanne d'Arc - 76000 ROUEN.

2. Lots

40 bulletins gagnants seront récompensés de la façon suivante : le premier bulletin tiré au sort se verra attribué le lot n°1 et ainsi de suite jusqu'au 40ième lot.

Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange ni contre sa valeur en espèces ou devises, ni contre un autre lot (même de valeur inférieure).

L'organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté, constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer le lot par un lot de nature et de valeur équivalente.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

Les lots sont quérables. Ils devront être retirés dans un délai d'un mois. Faute de retrait dans le délai, le lot sera perdu.

Les gagnants renoncent à réclamer aux organisateurs tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation ou la jouissance du lot.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

Si les gagnants souhaitent des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

La valeur globale des lots est de 5.751 € **TTC**. Cette valeur globale correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

Les valeurs des lots sont approximatives.

Lot 1 : Hôtel Barrière Le Westminster Le Touquet - **Valeur du lot 1050 €**

Le séjour comprend hors dates de jours fériés, Noël et Nouvel an :

- Une nuit en chambre double prestige avec 2 petits-déjeuners
- 2 coupes de champagne au Bar du West
- 2 dîners en menu cuisine et vins au restaurant étoilé le Pavillon
- Accès à la piscine, au hammam et au sauna

Tous les frais et prestations non spécialement mentionnés ci-dessus comme inclus dans la dotation et notamment les taxes de séjour à régler à l'hôtel, les repas, les visites et excursions, les pourboires et dépenses personnelles, l'assurance voyage, restent à la charge du gagnant.

Lot 2: Hôtel Barrière Le Normandy à Deauville - **Valeur du lot 800 €**

Chèque cadeau pour vous permettre d'organiser le séjour qui vous convient pour 2 personnes.

Lot 3: Hôtel les bains de Cabourg**** Thalazur Cabourg - **Valeur du lot 606 €** Forfait découverte Thalazur pour 2 personnes : 1 nuit en chambre premium avec petit-déjeuner, un repas (hors boisson), 3 soins de thalasso dont un modelage Valable toute l'année, sans restriction.

Tous les frais et prestations non spécialement mentionnés ci-dessus comme inclus dans la dotation et notamment les taxes de séjour à régler à l'hôtel, les repas, les visites et excursions, les pourboires et dépenses personnelles, l'assurance voyage, restent à la charge du gagnant.

Lot 4: Restaurant Etoilé Jean-Luc TARTARIN - Le Havre pour 2 personnes - Valeur du lot **287 €**

Flute de Champagne, Mises en bouche, menu saveurs du moment comprenant entrée, poisson, viande et dessert.
Accord mets et vin, une eau minérale plate ou gazeuse, et un café par personne.

Lot 5: Restaurant Gastronomique L'EPICURIUS - Rouen - Valeur du lot **218 €** Menu

dégustation en 7 services en accord mets et vins pour 2 personnes.
Mise en bouche, 2 entrées, 2 plats, 2 desserts

Lot 6 : Repas Gastronomique Le Vivier - Amiens - Valeur du lot **170 €** Menu

Dégustation en 5 temps en accord mets et vins pour 2 personnes

Apéritif, mise en bouche, 2 entrées, plat et dessert

Lot 7 à 10: Tablette Samsung Galaxy Tab A7 - Valeur du lot **200 €**

Ecran XL 10,4" (26,3 cm)

Lot 11 à 12 : Ecouteur JBL Tune 215TWS - Valeur du lot **100 €**

Ecouteurs intra-auriculaires sans fil

Lot 13 à 14 : Casque JBL Tune 750BTNC - Valeur du lot **100 €**

Réduction de bruit active (RBA)

Lot 15 à 18 : Coffret bouteilles de vins Caves Pierre Noble - Valeur du lot **80 €**

Coffret comprenant 1 vin blanc et 1 vin rouge en attente de la sélection

Lot 19 à 40 : Chèque Cadeau d'une valeur de 50€ - Valeur du lot **50 €**

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu concours est réservé aux adhérents du CGA Nord-Ouest ayant répondu intégralement à l'enquête.

Les adhérents devront être à jour de leur cotisation en qualité d'adhérents de l'association CGA Nord-Ouest.

Si un avenant intervient postérieurement, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation.

Il sera possible d'écourter, de prolonger, modifier ou annuler le jeu.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter **du 10/06/2021 au 10/07/2021**.

Chaque adhérent ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

L'adhérent devra répondre à une enquête réalisée par le CGA Nord-Ouest. Il pourra retourner l'enquête soit par voie postale à l'adresse : 4 Rue Georges Charpak - 76130 Mt St Aignan, soit par mail à l'adresse mail contact@cgano.org, soit en remplissant le formulaire Google en ligne disponible :

à l'adresse suivante pour les adhérents de type BIC et BNC
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSezNq5J4WkBjgOjwDtSVneXsEUcgxgQMeM4QYelhbA0CYJGKQ/viewform>

à l'adresse suivante pour les adhérents de type BA
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdZ2yPZiYuslwWuNkNQL8fFw2SuWdmk-cVKrwaG-ozy5IVlw/viewform>

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants à cette enquête.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Les gagnants seront tirés par tirage au sort effectué par huissier parmi les questionnaires renvoyés et complétés intégralement pour le **10 juillet 2021** au plus tard soit par voie postale à l'adresse : 4 Rue Georges Charpak - 76130 Mt St Aignan, soit par mail à l'adresse mail contact@cgano.org, soit en remplissant le formulaire Google en ligne disponible :

à l'adresse suivante pour les adhérents de type BIC et BNC
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSezNq5J4WkBjgOjwDtSVneXsEUcgxgQMeM4QYelhbA0CYJGKQ/viewform>

à l'adresse suivante pour les adhérents de type BA
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdZ2yPZiYuslwWuNkNQL8fFw2SuWdmk-cVKrwaG-ozy5IVlw/viewform>

Le premier prix sera attribué au 1^{er} bulletin tiré au sort, le deuxième prix au 2^{ème} bulletin tiré au sort, et ainsi de suite.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués à partir du **20/07/2021** à l'adresse internet suivante <https://www.cgano.org/page/jeuconcours> et les gagnants seront contactés par téléphone, email ou voie postale.

8. Remise des gains

Les lots pourront être retirés à l'adresse suivante : 4 Rue Georges Charpak - 76130 Mt St Aignan.

Les gagnants devront se présenter munis d'une pièce d'identité.

Si les personnes sont dans l'incapacité de venir récupérer leur lot ces derniers pourront être envoyés à leur adresse postale de manière exceptionnelle.

Les frais liés à la remise des lots ne seront pas pris en charge par le CGA NordOuest (notamment les frais de déplacement).

Si les coordonnées (téléphonique, électronique, postale) indiquées par le gagnant se révélaient inexactes ou incorrectes, empêchant la communication du résultat ou la bonne livraison du lot, le gagnant serait déchu de quelque droit ou action que ce soit et le lot se serait remis en jeu.

9. Contributions des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les réponses à l'enquête serviront à déterminer les nouvelles orientations du CGA Nord-Ouest.

10. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.cgano.org/politique-de-confidentialite>

11. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il est consultable en l'étude de la SCP Marc-Aurèle CARUCCI Georges GOLLIOT Eric BOWN Philippe OLLAGNIER Karinne MADELAIN Hélène MORIN, sise 9-11 rue Jeanne d'Arc - 76000 ROUEN et sur le site internet du CGA Nord-Ouest <https://www.cgano.org/page/jeuconcours>

Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

12. Election de domicile

Elle est faite à l'adresse du bulletin de participation.

13. Litiges et responsabilité

Tout dédommagement résultant de la participation au jeu-concours, de la renonciation à participer en cas d'avenant, d'une quelconque modification du règlement, de l'acceptation ou de l'utilisation d'un lot est exclu.

L'organisateur sera dégagé de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grève, intempéries, attentats ...) qui priverait même partiellement le gagnant de son gain. L'organisateur décline expressément toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaisse expressément. Le gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre l'organisateur en ce qui concerne la dotation, notamment ses qualités ou toutes conséquences engendrées par la mise en possession de la dotation.